



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 17 MAI 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

RENFORCEMENT DE LA DIMENSION INTERNATIONALE DES OPÉRATEURS CULTURELS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES 3

ADAPTATION DES CONGÉS DANS LES HAUTES ÉCOLES ET LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS POUR DEUX SEMAINES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2023-2024. 5

PLUS DE 300 FUTURS MÉDECINS GÉNÉRALISTES CETTE ANNÉE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES..... 6

SOS VIOL : UN BUDGET DE 80.000 EUROS POUR SOUTENIR LEUR SERVICE DE TCHAT..... 8

CONTACTS PRESSE..... 9

Renforcement de la dimension internationale des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver un projet de décret visant à renforcer la dimension internationale des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles en apportant un cadre légalement organisé aux soutiens accordés par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Depuis plusieurs années, WBI a mis en œuvre une coordination, une simplification et une communication accrues de ses politiques culturelles internationales. De nombreux dispositifs ont été déployés afin de répondre aux besoins de développement international des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles tant dans le champ artistique que celui des industries culturelles et créatives.

En parallèle, la gouvernance des politiques culturelles a connu ces dernières années de multiples réformes visant à renforcer la participation des usagers et à garantir les principes de transparence et de publicité de l'action culturelle publique. Une **harmonisation** des pratiques selon les différents secteurs culturels, une **transparence** des processus de désignations et des procédures propres aux organes consultatifs ont contribué à rendre plus effectifs les libertés culturelles.

Dans cette optique, le Gouvernement a également formulé l'intention de veiller à améliorer la **gouvernance culturelle de sa politique relative à la diffusion internationale des opérateurs culturels de la FWB**. Celle-ci vise à garantir l'objectivité et la transparence des décisions de politique culturelle et d'octroi de subsides à travers plusieurs axes :

- **Pérenniser par une base décrétole nouvelle, inédite et spécifique** les dispositifs de soutien mis en œuvre par WBI dans le cadre des politiques culturelles, tout en préservant la nécessaire flexibilité d'action inhérente à un environnement culturel international en mutation constante ;
- **Garantir la transparence et la publicité de l'action et des procédures de mise en œuvre**, au travers d'un texte fixant la composition, le fonctionnement et la publicité des Commissions consultatives ;
- **Assurer l'évaluation et la concertation régulière** de la mise en œuvre de sa politique.

La réforme poursuit également un objectif de **simplification administrative**, par la mise en place de certaines aides qui ne sont plus seulement ponctuelles mais liées à des exercices ou des années.

Dans l'optique d'une couverture plus complète et harmonisée des secteurs culturels visés par l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de WBI, l'avant-projet de décret prévoit la création de deux nouvelles commissions consultatives (« Cinéma et audiovisuel » et « Lettre et Livre »). En outre, l'actuelle commission « Théâtre, arts de la rue et humour » est renommée « Arts vivants » et inclut également la danse.

Cinq commissions seront dorénavant chargées de rendre des avis motivés sur l'ensemble des demandes de soutien introduites auprès de WBI en matière de diffusion internationale de nos opérateurs culturels :

- Arts plastiques ;
- Arts vivants ;
- Cinéma et l'audiovisuel ;
- Lettres et livre ;
- Musique.

Le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet : « *Ce projet de décret est la traduction de ma volonté d'œuvrer au rayonnement des artistes belges francophones à l'international en leur offrant un cadre de soutien pérenne, pour la première fois garanti par un texte décrétoal. Nos artistes ont du talent et nous nous devons de soutenir leur rayonnement international, car c'est aussi le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son ensemble ! Le texte adopté entend réformer et baliser la multitude d'aides culturelles octroyées aujourd'hui par WBI, en poursuivant des objectifs de transparence du processus décisionnel et de qualité des projets et des opérateurs à soutenir.* »

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be/+32 473 27 14 79

Adaptation des congés dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts pour deux semaines pour l'année académique 2023-2024.

Conformément à la demande de l'ARES, basée sur un large consensus au sein des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé ce jour de modifier les dates de deux semaines de congé dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts pour l'année académique 2023-2024.

Concrètement, il sera procédé à l'alignement d'une semaine de congé des membres du personnel sur la deuxième semaine du congé de détente de l'enseignement obligatoire, et à l'alignement d'une semaine de congé des membres du personnel sur la première semaine du congé de printemps de l'enseignement obligatoire.

Une phase de consultation officielle va démarrer dès à présent et aura notamment pour objectif d'identifier d'éventuelles particularités à intégrer de manière complémentaire pour le calendrier des écoles supérieures des arts.

Cette modification ne concerne pas les universités qui sont autonomes dans l'organisation des congés et des suspensions d'activités d'apprentissage.

Les adaptations précitées seront en vigueur pour l'année académique 2023-2024 afin de répondre à la demande de l'ARES et des acteurs du secteur et ce dans l'attente d'une réforme du calendrier académique. A cet égard, l'ARES poursuit ses travaux, initiés par la Ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny, avec pour objectif d'arriver à un projet de réforme complet récoltant un très large soutien de la part des acteurs du secteur.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Plus de 300 futurs médecins généralistes cette année en Fédération Wallonie-Bruxelles

Sur proposition de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a définitivement approuvé les sous-quotas minima relatifs à la médecine applicables à l'issue de l'année académique 2022-2023. Minimum 43% des étudiants qui finissent leur Master en médecine cette année devront s'orienter vers une spécialisation en médecine générale - avec un nombre minimum absolu de 306 étudiants. Nouveauté : des sous-quotas sont également définis dans d'autres spécialités qui pourraient connaître des tensions. Ainsi, minimum 15 étudiants devront s'orienter vers la gériatrie, 6 vers la biologie clinique et 5 vers l'anatomopathologie.

« Nous avons d'ores et déjà demandé que soit étudiée la possibilité de porter le sous-quota de médecins généralistes à 50% du total d'étudiants diplômés pour l'année académique 2023-2024 », souligne Valérie Glatigny.

Cette décision se base, conformément à la législation en vigueur, sur un avis de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pris en compte les spécialités en tension, celles où un manque est suspecté ou avéré, et l'importance de renforcer les soins de première ligne via la médecine générale. L'avis se fonde également sur les sous-quotas indicatifs de la Commission de planification de l'offre médicale fédérale, qui avait estimé les besoins en médecine générale pour 2023 à 266 étudiants.

« Les sous-quotas définis ce jour permettent de garantir que suffisamment d'étudiants se dirigent cette année vers la médecine générale, mais également vers des spécialités trop peu pourvues à l'heure actuelle », ajoute Valérie Glatigny.

Il est essentiel pour la population de disposer d'une offre médicale suffisante à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Valérie Glatigny se réjouit donc des avancées récentes en la matière.

Rappelons qu'en vertu de l'accord conclu le 29 avril 2022 entre le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement fédéral, tous les étudiants, actuellement dans le cursus de médecine, ont la garantie d'obtenir un numéro INAMI. Ces 6.000 futurs médecins – qui ne disposaient pas, jusqu'alors, de la certitude de pouvoir exercer leur métier une fois leurs études réussies - viendront renforcer l'offre de terrain dans les mois et années à venir.

Toujours en vertu de l'accord avec le Ministre fédéral de la Santé, le quota INAMI pour 2029 sera porté à 929 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit presque le double de ce qui était officiellement prévu en 2027.

« L’objectivation des besoins obtenue dans le cadre de l’accord porte ses fruits, permettant de passer de 505 numéros INAMI initialement prévus à 744 pour 2028, et à 929 pour 2029. Si les experts déterminent que les besoins de médecins continuent à augmenter, le nombre de numéros INAMI sera, selon la même logique, encore revu à la hausse. Il s’agit d’une avancée décisive pour les citoyens et pour nos étudiants ! », se réjouit Valérie Glatigny.

Note aux rédactions

Pour rappel, suite à la Sixième Réforme de l’État, la compétence relative à la fixation des sous-quotas a été transférée aux Communautés, de sorte que, à l’intérieur du quota arrêté par l’autorité fédérale, elles puissent planifier l’accès aux différentes spécialités.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

SOS Viol : un budget de 80.000 euros pour soutenir leur service de tchat

A l'initiative de la Ministre chargée des Maisons de Justice Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le renouvellement d'un budget de 80.000 euros à l'ASBL « SOS Viol », spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à la problématique des violences sexuelles. Le montant débloqué vise à pérenniser son service de « tchat » gratuit (qui emploie deux psychologues mi-temps), anonyme et accessible en ligne pour les victimes de violences sexuelles. Ce service est accessible les lundi et vendredi de 17 à 21h et le mercredi de 14 à 18h.

Rappelons que l'association offre aussi des formations à l'accueil des victimes d'agressions sexuelles aux professionnels. Une ligne téléphonique gratuite (le 0800/98.100) est accessible du lundi au vendredi. Le service est également accessible par email ou en consultation sur rendez-vous.

La Ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie Glatigny : « L'ASBL SOS VIOL fait partie des acteurs de terrain dont le travail de première ligne est indispensable pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles. On sait en effet combien il est souvent difficile pour ces victimes de franchir le pas et de parler de leur agression. Les moyens débloqués permettent à l'ASBL d'étendre les heures durant lesquelles le tchat est disponible, ce qui facilitera cette première prise de contact. Les victimes pourront, en effet, échanger gratuitement en ligne de façon anonyme et sans devoir discuter en face à face avec un professionnel. Je tiens enfin à remercier l'ensemble des acteurs de terrain pour leur engagement quotidien aux côtés des victimes. »

L'ASBL SOS VIOL est un service agréé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2018 comme service d'aide aux victimes, auxquelles elle fournit tant une aide sociale que psychologique. Un service juridique, une ligne d'écoute gratuite et des consultations sur rendez-vous sont aussi mis à la disposition des victimes de violence sexuelle.

L'ASBL met également un service de « tchat » en ligne à disposition depuis avril 2020. Le chat est actuellement accessible 12 heures par semaine. Le public cible de ce service sont les adultes et les mineurs de plus de 15 ans.

Concrètement, une victime peut ainsi échanger gratuitement en ligne avec un psychologue de façon anonyme. Ce canal de contact facilite une première prise de contact par la victime en vue d'un accompagnement ou d'une prise en charge.

On notera une augmentation substantielle des moyens dévolus au tchat, le montant passant de 40.000 euros en 2021 à 80.000 euros en 2022 et renouvelés en 2023.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75